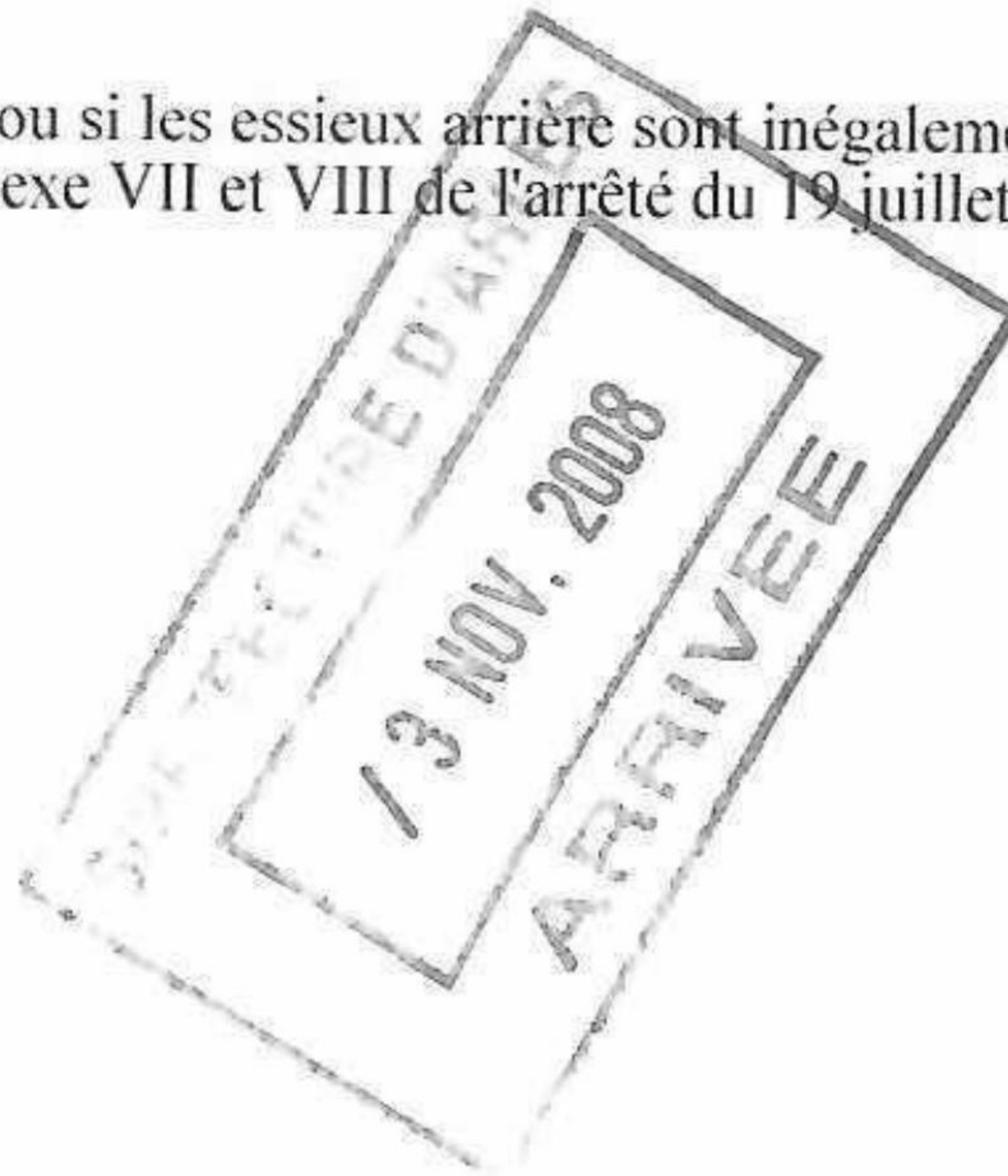


ANNEXE VIII (verso)

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.



REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot)	$Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F'}$	8390	x	$\frac{1,010}{3,875}$	=	2187	kg
Essieu(x) AR	$Ch\ AR = Ch \times \frac{F' - Y}{F'}$	8390	x	$\frac{2,865}{3,875}$	=	6203	kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

	Poids à vide : PV.AV =	3940	kg		Poids à vide : PV.AR =	5520	kg
	Poids conducteur et passagers :				Poids conducteur et passagers :		
	p.AV =	150	kg		p.AR =	0	kg
	Ch AV =	2187	kg		Ch AR =	6203	kg
Essieu(x) AV (ou pivot)	PT AV total =	6277	kg	Essieu(x) AR	PT AR total =	11723	kg
	PT AV autorisé :				PT AR autorisé :		
	minimal(2)		kg		minimal(2)		kg
	maximal(2)	710	kg		maximal(2)	12000	kg

Fait à CRAON le 12/09/2008

signature et cachet

 **acmar**
 S.A.S. capital 500.000 Euros
 Z.I. - 53400 CRAON - FRANCE
 Tél. (33) 2 43 06 14 28
 Fax (33) 2 43 06 00 00
 Siret 302.354.261.00018
 NAF 342 A
 TVA FR 81 302.354.261

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.